

2016

Rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

Présentation

La Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) se situe au sud-est du Nouveau Rhône, en limite de la Métropole, des Communautés de Communes de l'Est Lyonnais (CEEL) et du Pays Viennois (CAPV).

Elle couvre un territoire de 78 km² et sa population s'élève à près de 25 200 habitants. Elle est composée de 7 communes :

- Chaponnay
- Communay
- Marennes
- Saint Symphorien d'Ozon
- Sérézín du Rhône
- Simandres
- Ternay

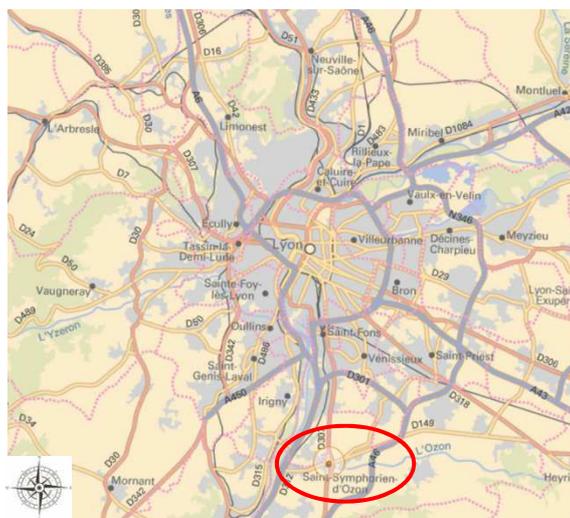
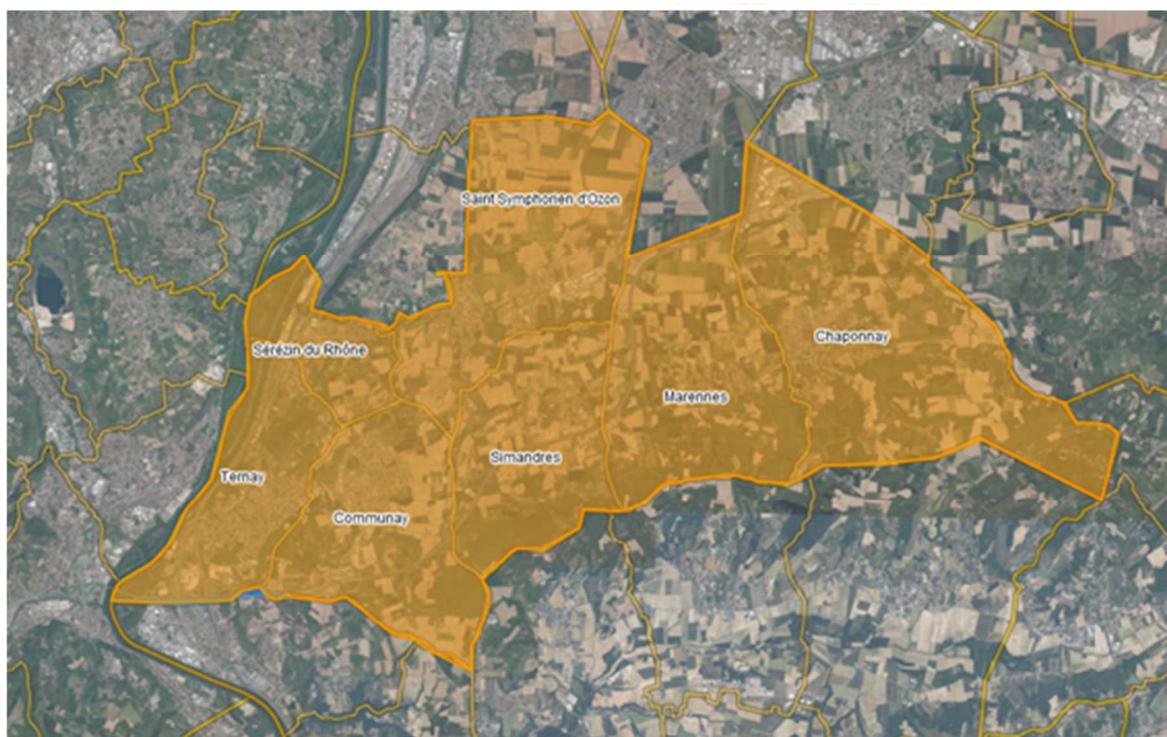


Figure 1 - plan de situation CCPO

Sources : IGN, ESRI



Communauté
de Communes

Pays de
l'Ozon

La commission accessibilité aux personnes handicapées (CAPH) a été créée en 2009 au niveau communautaire, la CCPO étant compétente en matière d'aménagement de l'espace. Ainsi, ses statuts sont précisés comme suit :

- Création d'une commission intercommunale d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

La commission intercommunale exerce ses missions dans les champs de compétences de l'intercommunalité : le transport, la voirie, l'aménagement du territoire et le patrimoine communautaire.

Elle est également un observatoire local de l'accessibilité, instance de mise en cohérence des initiatives des multiples acteurs du territoire.

Elle se réunit plusieurs fois par an au siège de la CCPO : la périodicité peut évoluer mais généralement elle a lieu 4 à 5 fois par an.

Sur le territoire de la CCPO, deux communes ont une population de plus de 5 000 habitants :

- Saint Symphorien d'Ozon : 5 375 habitants
- Ternay : 5 357 habitants

Ces dernières ont mis en place en 2015 des commissions communales pour l'accessibilité afin d'exercer leurs missions dans les champs de compétences qui les concernent c'est-à-dire les espaces publics et leur patrimoine.

Les Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) ont été réalisés par les communes à partir de 2009. En effet, cette compétence n'a pas été transférée à la CCPO.

La composition des membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité a été instituée par délibération de la Communauté de Communes en juin 2014, suite aux élections municipales de cette même année. Puis une délibération communautaire du 20 avril 2015 a modifié cette composition, allant dans le sens de l'ordonnance de septembre 2014, accueillant ainsi des membres des associations ou organismes représentant les personnes âgées, des représentants des acteurs économiques ainsi que des représentants d'autres usagers de la ville.

Désormais, la commission intercommunale d'accessibilité se compose de la manière suivante :

- Des membres représentant les élus :
 - Chaponnay : Michel GIRARDON, Monique CERF
 - Communay : France REBOUILLAT, Gérard SIBOURD
 - Marennnes : Jean-Luc SAUZE, Catherine POUCHELON
 - Saint Symphorien d'Ozon : Yves PLANTIER, Alain SOULIER
 - Sérézin du Rhône : Jacques BLEUZE, Jacques FAVRIN, Yves BOUCRY, Monique TOURNEBIZE
 - Simandres : Bernard DUCRUET, Dominique PERON
 - Ternay : Serge JUVENETON, Didier GERARD



- Des membres représentant les associations et les usagers : Philippe Touzet, Véronique SZCSENIK, Marie-Laure SALAMONE

Cette commission est animée par Monsieur le Vice-Président Jacques BLEUZE. Elle s'est réunie cinq fois au cours de l'année 2016 : les 16 février, 11 mai, 7 septembre, 26 octobre, et 7 décembre.

Le présent rapport est réalisé annuellement par la CCPO depuis 2009. Il est présenté au conseil communautaire du 16 janvier 2017, ce dernier étant amené à en prendre acte. Il est transmis à Monsieur le Préfet du Rhône, au Président du Nouveau Rhône et au Conseil Départemental des Personnes Handicapées ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

L'objectif de ce rapport est de formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire. Il recense tous les travaux et toutes les actions réalisées sur la thématique de l'accessibilité sur le territoire communautaire en 2016.

Le présent rapport d'activités se compose ainsi de 4 parties :

1. La voirie et espaces publics
2. Le cadre bâti (ERP)
3. Les actions de sensibilisation
4. Les aides en la matière et la communication



1. Voirie et espaces publics

Les plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics élaborés au niveau communal ont été adoptés entre 2009 et 2010.

1.1. La Communauté de communes

Les travaux de voirie sont de la compétence de la CCPO. Sur 2016, des mises en accessibilité ont été faites à l'occasion de travaux de requalification des voies. Au siège de la CCPO, la place PMR a été mise aux normes d'accessibilité.

Les travaux les plus significatifs réalisés sur l'année 2016 sur le territoire de la CCPO sont listés ci-dessous.

1.1.1. Chaponnay

Dans le cadre des travaux de réfection de voirie situés dans la partie sud du parc d'activités économiques du Chapotin, trois abaissements de trottoir ont été réalisés en conformité aux règles d'accessibilité, ainsi que la mise en place de bandes podotactiles à chaque passage piéton. Cela concerne les rues suivantes : avenue de Chaponnay, rue du Professeur Dargent, rue Juliette Récamier et rue des Frères Voisins.



1.1.2. Communay

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2016.

1.1.3. Marennes

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2016.



1.1.4. Saint-Symphorien d'Ozon

Les travaux réalisés sur la voirie en 2016 sont les suivants :

- Dans le cadre du réaménagement de voirie situé sur l'avenue des Terreaux, les cheminements et les traversées piétonnes ont été mis aux normes
- Lors du réaménagement du parking de la gendarmerie, une place PMR a été créée. Les travaux ont été réalisés le 16 janvier 2017

1.1.5. Sérézin-du-Rhône

En 2016, des trottoirs, passages piétons et pistes cyclables, tous trois normalisés ont été réalisés rue de la Sarrazinière. Un trottoir a été créé aux normes d'accessibilité rue de Chantemerle, comme l'illustre la photographie ci-dessous.



1.1.6. Simandres

Un trottoir a été créé aux normes d'accessibilité rue de la Rancollière.



1.1.7. Ternay

En 2016, plusieurs trottoirs ont été créés ou mis aux normes sur la commune :

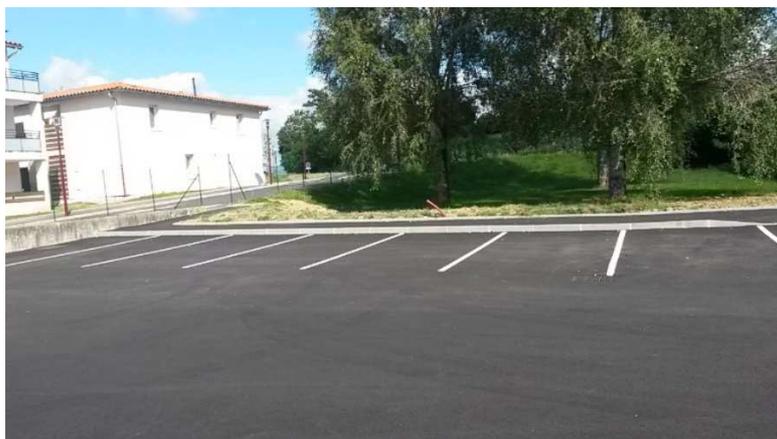
- Rue des Ecoles, avec un parvis



- ZAC de Chassagne



- Rue Pétra (sur l'avenue des Pierres)



Au cimetière, une place de stationnement PMR a été créée. Egalement dix panneaux pour les places de stationnements PMR ont été installés aux places afférentes sur le territoire communal afin de finaliser leur mise en accessibilité.

2. Cadre bâti - Etablissements Recevant du Public

2.1. La Communauté de communes

Le patrimoine communautaire de la CCPO comprend quatre Etablissements Recevant du Public (ERP) :

- Le siège de la CCPO
- La gendarmerie à Saint Symphorien d'Ozon
- Le gymnase de Ravareil à Saint Symphorien d'Ozon
- Le gymnase Hector Berlioz à Communay

Ces quatre ERP n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014. Au vu des évolutions réglementaires, notamment les décrets d'application de la loi du 11 février 2005 et de l'arrêté du 8 décembre 2014 et de l'échéance du 27 septembre 2015 (date limite pour déposer un Ad'AP), la commission accessibilité a jugé opportun de procéder à une mise à jour du diagnostic accessibilité réalisé en 2011 et de déposer en conséquence un Ad'AP. Le bureau d'études CITAE a procédé dès l'automne 2015 à l'élaboration d'un diagnostic lequel comprend la réalisation d'un audit exhaustif des non conformités dans les quatre ERP en conditions normales d'utilisation, et un plan d'actions pour chaque ERP comprenant des solutions techniques et l'évaluation du coût des solutions préconisées.

La mission de CITAE s'est achevée au début du mois de janvier 2016 par la finalisation de la rédaction de l'Ad'AP. La CCPO a procédé au dépôt de ce dernier auprès de la Direction Départementale des Territoires du Rhône qui l'a reçu le 15 mars 2016. L'Ad'AP déposé pour deux périodes sur une durée totale de quatre ans a été approuvé par le Préfet du Rhône le 1^{er} juin 2016 sous la référence DDTSBDA2016.06.01.02.

Diverses demandes de subvention, via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et auprès du Département ont suivi cette approbation de l'Ad'AP. Toutes ont abouti favorablement, mais pour des raisons administratives, ces formalités ne permettaient pas de mettre en œuvre concomitamment les travaux énoncés dans l'Ad'AP.

D'ailleurs pour la réalisation des travaux, la CCPO avait prévu de faire appel à un ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail). Or cette démarche a été infructueuse car aucun des ESAT contactés ne réalisait les prestations demandées (travaux sur les sanitaires/plomberie).

Dès l'automne 2016, divers travaux de mise en accessibilité ont été réalisés sur les 4 ERP de la CCPO :

- Gendarmerie : mise en conformité des sanitaires et de l'électricité, et création d'une place de stationnement PMR
- Gymnase Hector Berlioz à Communay et Gymnase Ravareil à Saint Symphorien d'Ozon : mise en accessibilité des sanitaires et des vestiaires (pose de barres d'appui et abaissement des porte-manteaux)
- Gymnase Ravareil à Saint Symphorien d'Ozon, gymnase Hector Berlioz à Communay et siège de la CCPO : installation de paillasons normalisés



2.2. Les Communes

2.2.1. Chaponnay

Lors du conseil municipal du 15 décembre 2016, la commune a délibéré pour procéder au dépôt de demande d'approbation d'un Ad'AP prévu sur trois ans. Cela concerne les ERP suivants : le gymnase Lino Ventura, le groupe scolaire les Clémentières, le restaurant scolaire et l'église Saint Barthélémy.

2.2.2. Communay

Les travaux réalisés en 2016 sur les ERP communaux sont les suivants :

- Médiathèque
 - Mise en place d'un bouton d'appel PMR à la double porte
- Mairie
 - Mise en conformité de l'ascenseur d'accès : déplacement du bouton d'appel, sonorisation intérieure
 - Automatisation de la porte d'accès à l'ascenseur
 - Mise en place d'un portier PMR d'appel pour l'ouverture de la porte d'accès de l'ascenseur
 - Changement de la porte d'accès de l'accueil
 - Changement de la porte d'accès à la salle du conseil et à la salle des mariages
- Cimetière et église
 - Création de places de stationnement PMR
- Restaurant scolaire des Brosses
 - Mise aux normes de la porte d'accès
- Nouvelles salles périscolaires
 - Aménagement intérieur : installation de plan incliné, pose de garde-corps

La commune a également rédigé sept dossiers de demande de modifications d'ERP pour des travaux de mise en accessibilité. Cela concerne les salles municipales de La Grange, de La Forge, de la médiathèque, de la maison des associations, de la mairie, le gymnase des Brosses et le gymnase de La Plaine. La commune a également préparé des dossiers de demande de modifications pour ses ERP suivants : l'école primaire, l'école maternelle, les nouvelles salles de La bascule et le nouvel accès périscolaire de l'école maternelle.

2.2.3. Simandres

En 2016, la commune n'a procédé à aucuns travaux de mise en accessibilité sur ses ERP, ni engagé de procédure d'Ad'AP. La commune a pour projet en 2017 de regrouper toutes les professions libérales médicales et paramédicales dans un même bâtiment. L'objectif de ce projet est de rendre accessible à tout le monde les différents soins proposés par les professionnels de la santé sur la commune. Cela permettra également à ces derniers de mutualiser entre eux certains services.

2.2.4. Marennnes

La commune n'a procédé à aucune démarche de mise en accessibilité sur ses ERP, ni engagé de procédure d'Ad'AP.

2.2.5. Saint Symphorien d'Ozon

A la suite de l'approbation de son Ad'AP, la commune a entrepris en 2016 l'établissement du phasage des travaux avec l'appui d'une maîtrise d'œuvre pour une réalisation des travaux en 2017, lesquels ne concernent qu'une partie des ERP de la commune, à savoir :

- La poste
- La bibliothèque
- Les vestiaires du football
- Les vestiaires du rugby
- Le multi accueil « la coccinelle »
- L'hôtel de ville
- L'Espace Louise Labé
- L'église
- Le gymnase municipal
- L'école maternelle du parc
- Le groupe scolaire des marais

2.2.6. Sérézine-du-Rhône

En 2016, la commune a poursuivi la mise en œuvre de l'Ad'AP engagé depuis 2015. Parmi les travaux de mise en accessibilité, plusieurs ont déjà été réalisés au cours de l'année 2016, à savoir :

- Bibliothèque Henri Vedrenne/salle Pierre Pascual
 - Signalisation de l'escalier extérieur d'accès à la bibliothèque (bande d'éveil, nez de marche et contre marche)
 - Signalisation de l'escalier extérieur d'accès à la salle polyvalente (bande d'éveil, nez de marche et contre marche, prolongation de la main courante)
 - Reconstitution d'un plancher horizontal et création d'une rampe perpendiculaire aux normes d'accessibilité pour l'accès la bibliothèque de la salle 3
- Ecole primaire
 - Pose de rambardes aux escaliers d'accès du bâtiment
 - Installation de pictogrammes et de ferme-portes aux sanitaires, ainsi que la mise en accessibilité des seuils par l'installation de rampes ou par arasement
- Ecole maternelle
 - Mise en conformité des sanitaires du personnel situés au rez-de-chaussée

Des demandes de subventions au titre de la DETR et auprès du Département du Rhône ont été menées et ont abouties favorablement.



2.2.7. Ternay

En 2016, la commune a entrepris la mise en œuvre de l'Ad'AP déposé en 2015 pour ses ERP. Plusieurs travaux ont été réalisés :

- Groupe scolaire des Pierres
 - Remplacement de toutes les portes d'accès à l'école ainsi que les portes intérieures de la salle des Maîtres, du bloc sanitaire, des dortoirs, des salles de classes, de l'accès à la cour
 - Remplacement des mats d'éclairage public devant l'école
 - Suppression d'un ressaut à l'entrée principale de l'école primaire
 - Reprise de la pente de la rampe d'accès extérieur
 - Réfection complète des sanitaires

- Mairie
 - Mise aux normes des deux portes d'entrée de la salle des mariages
 - Suppression d'un toilette accessible

- Maison des Sociétés
 - Création d'un accès PMR

3. Actions de sensibilisation

3.1. Commission Intercommunale pour l'accessibilité

3.1.1. Ordres du jour des commissions de 2016

Les cinq commissions réalisées avec les élus communautaires et les différents représentants d'associations et d'usager ont permis d'informer :

- Du rôle de la CAPH et de ses missions fixées par la loi de 2005
- De rappeler qui sont les acteurs ayant des compétences en matière d'accessibilité (DDT, organismes consulaires, collectivités, propriétaires d'ERP...) et intervenant dans le milieu du handicap

Ces rencontres permettent ainsi aux élus de chaque commune de s'approprier la thématique de l'accessibilité et de partager ensemble sur cette question. Celle-ci permet d'échanger sur des situations concrètes, des problématiques rencontrées sur chaque commune. L'objectif est également d'échanger afin de pouvoir alimenter cet observatoire local de l'habitat accessible. Elle permet également aux différents acteurs de l'accessibilité du territoire communautaire de se rencontrer et de se connaître.

- La commission ayant eu lieu le 10 février 2016 a présenté le lancement du recensement des logements accessibles sur le territoire du Pays de l'Ozon, puis a développé sur une proposition d'action de sensibilisation à mener en 2016 avec l'ALGED (Association Lyonnaise de Gestion d'Etablissements pour personnes Déficiantes)
- Lors de la commission du 11 mai 2016, ont été présentés la mise en accessibilité des points d'arrêt de transport en commun sur le territoire du Pays de l'Ozon, puis un état sur l'avancement de l'organisation de l'action de sensibilisation avec l'ALGED
- Lors de la commission du 7 septembre 2016, des actualités concernant les Ad'AP (information réglementaire, avancement de la mise en œuvre) étaient à l'ordre du jour, ainsi qu'un point sur l'avancement du recensement des logements accessibles et diverses actualités ministérielles
- La séance du 26 octobre 2016 a été consacré majoritairement au recensement de l'offre de logements accessibles suite aux retours apportés par les bailleurs. La préparation du budget pour l'année 2017 a clôturé cette séance. Un focus sur les ESAT a également été présenté, ainsi les membres de la commission sont informés de manière plus approfondie sur ce type d'établissement, permettant à leur tour d'éventuellement solliciter un ESAT pour des prestations pour leur collectivité ou à titre personnel
- La commission du 7 décembre 2016 a porté sur la finalisation du budget prévu pour l'année 2017 et sur l'organisation de l'action de sensibilisation qui se déroulera en mars 2017

Ces commissions se concluent toujours par la transmission d'actualités comme sur la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, sur le site internet collaboratif Wheeliz pour la location de voitures aménagées, la diffusion de la nouvelle carte mobilité inclusion, l'approbation du Schéma Directeur d'Accessibilité-Agenda d'Accessibilité Programmée des services ferroviaires nationaux (SDNA Ad'AP) par un arrêté du 29 août 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016. Les évolutions réglementaires sont également toujours soulignées, comme entre autres la simplification

de règles d'accessibilité pour la construction de logements depuis le 1^{er} avril 2016, le délai supplémentaire instauré pour la mise en accessibilité des parcs d'autobus et d'autocars des transports publics, les annonces de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie en matière d'adaptation du logement pour les personnes âgées, les évolutions instaurées par le décret n°2016-1282 du 29 septembre 2016 relatif aux travaux d'adaptation du logement, les évolutions réglementaires sur le dispositif d'Ad'AP (décret sanctions du dispositif et annulation par le Conseil d'Etat du dernier alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 8 décembre 2014). Des publications sont aussi transmises aux membres de la commission comme celle de la délégation ministérielle à l'accessibilité consacrée à « 1975-2005-2015, la France face au défi de l'accessibilité », également le Guide officiel de l'Equipe de France Paralympique aux jeux de Rio 2016.

3.1.2. *Le recensement de l'offre de logement accessible*

En 2016, la commission intercommunale a entrepris d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Cela fait partie des obligations réglementaires de la commission accessibilité instaurées par l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales. Toutefois les bailleurs sociaux ont pour obligation de prioriser les personnes handicapées pour accéder à un logement social, ou les familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap, grâce à la loi n°2011-1247 du 27 décembre 2011 et codifiée à l'article L.441-1 du code de la construction et de l'habitation. Ainsi la conjonction de ces deux préceptes cadre le recensement des logements accessibles à travers l'obligation de le réaliser et démontre une partie de sa finalité. Cette démarche de recensement est commune à l'une des actions à mener dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de la CCPO pour la période 2015-2020.

La CCPO a établi sa propre méthodologie en déclinant le projet en trois phases

- Phase de lancement
 - Détermination du périmètre du recensement (les logements publics et privés du territoire de la CCPO)
 - Définition des objectifs
 - Identification des partenaires

- Phase de réalisation du projet
 - Développement de la méthodologie (distinction logement neuf et logement existant / définition et description du logement accessible, adapté et adaptable / élaboration du support de recensement)

- Phase finale du projet
 - Présentation des résultats du recensement
 - Réflexion sur l'actualisation des données et leur exploitation ultérieure

Ce recensement a des objectifs multiples, d'une part de connaître l'état d'accessibilité du parc de logement social public en quantifiant et qualifiant l'offre de logements accessibles et adaptables ; et d'autre part, de disposer d'une base informatisée « logements accessibles » évolutive.

En 2016, ce recensement est dans la phase finale pour le recensement des logements sociaux accessibles auprès des six bailleurs sociaux institutionnels présents sur le territoire de la CCPO : OPAC

du Rhône, Est Métropole Habitat, Immobilière Rhône Alpes Groupe 3F, Alliade Habitat, Habitat et Humanisme et SEMCODA. Un questionnaire leur a été envoyé par courrier et mis également en ligne sur internet, les retours sont parvenus à la CCPO à l'automne 2016 et ont pu être analysés et présentés en commission intercommunale. Un travail partenarial reste à mener au cours de l'année 2017 afin d'affiner les résultats obtenus. Le recensement des logements appartenant au parc des communes va être lancé au début de l'année 2017. Le recensement des logements auprès des bailleurs privés va nécessiter une réflexion pour la méthodologie à suivre pour récolter les données. Une première piste consiste à s'appuyer sur les éléments déclarés dans les permis de construire, dans la mesure où la CCPO est également le service instructeur des autorisations d'urbanisme.

3.1.3. Etat de l'accessibilité sur le territoire du Pays de l'Ozon

La commission accessibilité a poursuivi la démarche engagée en 2015, de tenir à jour par voie électronique la liste des ERP situés sur le territoire ayant élaboré un Ad'AP et la liste des établissements accessibles comme le prévoit l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales. Du fait que les communes soient destinataires des procédures de mise en accessibilité (Ad'AP – AT valant Ad'AP) et des attestations de conformité, elles doivent également les transmettre à la commission intercommunale d'accessibilité. Un état de l'accessibilité sur le territoire du Pays de l'Ozon est alors tenu par la CCPO. Cette liste va désormais être consultable dès le printemps 2017 sur le site internet de la CCPO qui a été récemment refondé.

3.1.4. Les autres actions prévues en 2017

La Communauté de Communes n'est pas Autorité Organisatrice de Transport (AOT) sur son territoire. Elle ne gère donc pas la mise en accessibilité des transports en commun desservant le territoire (il s'agit aujourd'hui du SYTRAL avec les « Cars du Rhône »). La Communauté de communes met aux normes d'accessibilité les arrêts de bus dans le cadre de travaux sur la voirie. Un travail sera à réaliser en 2017 sur le constat de l'accessibilité dans le domaine du transport avec le SYTRAL (Bus), la Région Rhône-Alpes et la SNCF (train).

3.2. Présentation des acteurs de l'accessibilité sur le territoire communautaire

En plus de la commission intercommunale et des commissions communales, plusieurs acteurs sont présents sur le territoire.

3.2.1. La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)

Elle formule des avis sur dossiers mais également lors de visites dans les domaines suivants :

- La sécurité contre les risques incendie ;
- L'accessibilité aux personnes handicapées.



En matière d'accessibilité, elle a pour mission d'émettre des avis :

- Sur les dossiers de demandes d'autorisation de construire d'aménager ou de modifier un Etablissement recevant du public (ERP) ;
- Sur les demandes de dérogations concernant la réglementation pour un ERP ou dans le cas d'une construction de logements ;
- Après visite d'ouverture des ERP dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une demande de permis de construire.

3.2.2. Le Conseil Départemental Consultatif des personnes handicapées (CDCPH)

Il donne un avis et formule des propositions sur les orientations de la politique du handicap dans tous les domaines de la vie sociale et sur les mesures à mettre en œuvre au plan local.

Il est présidé conjointement par le préfet et le président du conseil départemental, il comprend trente membres titulaires au maximum dont un tiers de représentants des associations de personnes handicapées et de leurs familles nommés par le préfet.

3.2.3. Le Maire

Tous travaux conduisant à la création, l'aménagement ou la modification d'un ERP ne peuvent être exécutés qu'après une autorisation délivrée par la CCDSA qui vérifie leur conformité aux règles.

Le maire reçoit les permis de construire et délivre l'autorisation selon l'avis de la CCDSA. Dans le cadre de travaux ne nécessitant pas de permis de construire, le maire reçoit les dossiers de demande d'autorisation de travaux sur les ERP et les transmet à la CCDSA.

Le Maire reçoit les dossiers d'Ad'AP en mairie et les transmet :

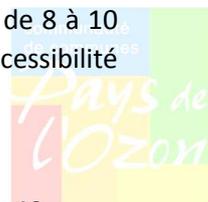
- Aux commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité pour instruction ;
- A la Commission intercommunale pour information.

3.2.4. Les associations du territoire de la CCPO

Handisport Val d'Ozon :

Monsieur Philippe TOUZET est président d'Handisport et est membre de la commission intercommunale d'accessibilité. A l'origine, la création de cette association est issue de la volonté de faire découvrir au grand public le mérite des sportifs handicapés et de reverser aux clubs Handisports les bénéfices collectés pour les aider dans leur fonctionnement. L'idée est de montrer au grand public le monde du handicap.

L'association organise tout au long de l'année de nombreuses manifestations (concours de coinche, loto, démonstrations sportives...) lui permettant ainsi de récolter des fonds qu'elle reverse aux familles et associations qui sont touchées par le Handicap. L'association essaie de toucher les populations les plus jeunes qui sont les plus réceptives aux animations proposées notamment les enfants de 8 à 10 ans. Par exemple, Handisport fait visiter le gymnase Ravareil et fait une démonstration de l'accessibilité du lieu grâce aux travaux qui ont été entrepris en 2011.



ALGED (Association Lyonnaise de Gestion d'Établissements pour personnes Déficiantes ayant un foyer à Saint Symphorien d'Ozon) :

Cette association accueille des personnes déficientes mentales et vise à développer l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'accompagnement dans la vie sociale. Sa vocation est de les accompagner de telle sorte qu'elles puissent mener une vie aussi proche que possible de la normale et ainsi vivre pleinement leur citoyenneté. Le projet de vie s'articule autour du quotidien, avec un travail de maintien au niveau de l'autonomie et des acquis. Des liens avec l'extérieur sont privilégiés par la participation à des activités collectives sportives comme la marche, la couture, l'équitation, la piscine, la marche, le V.T.T. ou encore la gymnastique adaptée à des personnes vieillissantes. Mais également des sorties culturelles telles que le cinéma, des concerts et des visites de musées sont proposées.

3.2.5. Le Collectif des Associations du Rhône Pour l'Accessibilité (CARPA)

C'est un collectif qui regroupe 25 associations, dont CARPAccess (conseil aux collectivités). Ces associations sont représentatives des différentes familles de handicap : déficiences motrices, auditives, visuelles, mentales.

En partenariat avec les institutions, il veille au respect de la loi du 11 février 2005 et des mesures législatives facilitant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Il travaille principalement en partenariat avec les collectivités.

3.2.6. La Chambre des métiers et de l'Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerce et d'industrie (CCI)

La CCI a un rôle d'information et de communication auprès des commerçants, artisans concernant les obligations de mise en accessibilité de leurs locaux.

La CMA réalise des diagnostics sur l'accessibilité des ERP de 5ème catégorie et peut aider à la réalisation des dossiers de demande de dérogation.

3.2.7. Les propriétaires d'ERP (collectivités publiques, commerçants, artisans, professionnels du libéral...)

Ils sont concernés par l'accessibilité puisqu'ils doivent mettre aux normes d'accessibilité leurs locaux.

3.3. Actions de sensibilisation sur les communes

En 2016, les communes de la CCPO n'ont pas publié d'articles concernant l'accessibilité dans leurs journaux municipaux ou sur leur site internet respectif, ni organisé de manifestation spécifique.

La commune de Saint Symphorien d'Ozon a refondé cette année son site internet, lequel répond pleinement aux normes d'accessibilité numérique.



3.4. Actions de sensibilisation à la Communauté de Communes

En décembre 2016, lors de l'envoi des cartes de vœux aux différents partenaires, aux entreprises et aux élus, la CCPO a confié la mise sous pli (environ 2500 cartes) à un ESAT situé à Sainte-Foy-Lès-Lyon, maison Odette Witkowska et entend vouloir renouveler cette initiative pour d'autres prestations.

Parmi ses missions, la commission a également en charge de faire des propositions utiles pour améliorer l'existant. Bien que la loi ne fixe pas de mesures particulières de mise en application concernant cette mission, la commission de la CCPO a choisi d'agir par le biais de la sensibilisation et la communication.

A la suite de la commission accessibilité du 7 septembre 2016, une plaquette de communication à destination des gestionnaires et propriétaires d'ERP a été diffusé auprès du personnel des Mairies et des élus. Elle a été élaborée par la délégation ministérielle à l'accessibilité. C'est une présentation synthétique des besoins et des préconisations pour bien accueillir les personnes handicapées dans son établissement, car en effet la mise en accessibilité « matérielle » des ERP compte mais l'accueil et le regard humain sont tout autant primordiaux.

3.4.1. Sensibilisation du grand public aux problématiques de l'accessibilité en 2016-2017

Lors des commissions accessibilité de fin 2015 et du début d'année 2016, il a été réfléchi au type de manifestation à réaliser en 2016, en fonction du public ciblé (enfants, tous publics, personnel de collectivités etc.) et selon son organisation (réunion animée par un intervenant, demi-journée avec des stands etc.). La commission a eu le choix d'orienter cette action soit vers la sensibilisation de la population aux enjeux de l'accessibilité pour tous (mise en situation de handicap de différents acteurs, sensibilisation du personnel de services publics, réalisation d'un guide papier etc.) ou de s'attacher à développer et renforcer les partenariats (échanges avec des élus d'autres territoires ou partenariats avec d'autres acteurs comme le CAUE). De ces différentes propositions, plusieurs membres de la commission ont fait ressortir l'idée que les élus étaient suffisamment sensibilisés à l'importance de la mise en accessibilité grâce aux procédures d'Ad'AP et qu'il était sans doute opportun de cibler la sensibilisation sur le personnel des collectivités ou des ERP. Toutefois demeurait de manière unanime la volonté d'orienter la manifestation vers les enfants, puisque ces derniers seront de futurs adultes et parents. Pour toucher le grand public, il est essentiel de cibler les enfants via les éducateurs, les familles et les conseils municipaux d'enfants. Il a été vu comme évident de devoir faire interagir le public et le mettre en situation et tout aussi opportun de favoriser les acteurs du territoire. Il a été proposé aux membres de la commission de solliciter l'ALGED.

L'ALGED de Villeurbanne s'occupe de la sensibilisation au handicap par l'humour auprès d'associations, d'entreprises, d'écoles etc. Cet ESAT de Villeurbanne propose deux petites pièces de théâtre jouées par des comédiens travailleurs handicapés. Toutefois après quelques revirements dans l'organisation, il a finalement été décidé d'associer plusieurs événements lors d'un samedi de mars 2017. Ainsi le matin, au gymnase de Ravareil à Saint Symphorien d'Ozon, une sensibilisation au monde du handicap et à l'importance de la mise en accessibilité des ERP en partenariat avec l'association Val d'Ozon Handisport sera menée auprès des enfants des conseils municipaux d'enfants des communes, via des ateliers de vingt minutes environ (mises en situation de handicap...) comme le foot-fauteuil, le cécifoot,

etc. L'après-midi sera ouvert sur invitation aux écoles primaires du territoire du Pays de l'Ozon et au-delà, au grand public. Un court métrage réalisé par l'ALGED de Saint Symphorien d'Ozon sera projeté suivi d'un temps d'échange entre le public et les résidents-comédiens de la vidéo. S'en suivra un spectacle de danse avec des artistes handicapées de l'ALGED de Lyon 8ème. Un spectacle pour enfant sans aucun lien au monde du handicap ni dans le scénario ni dans les comédiens mais soutenu par l'Association Val d'Ozon Handisport clôturera la journée. Ce mélange d'évènements garantit la venue de plus de visiteurs et permet la sensibilisation au handicap d'autant de personnes.

4. Aides et communication

4.1. Les aides de la CCPO à destination des personnes à mobilités réduites

Depuis 2009, la CCPO signe une convention en partenariat avec le PACT du Rhône (association au service de l'amélioration de l'Habitat) afin d'aider financièrement à l'adaptation des logements au handicap, sous la forme d'une subvention pour la réalisation de dossiers de demande d'adaptation au PACT du Rhône à destination des personnes âgées et à mobilités réduites. Ces subventions permettent à ces personnes de rester chez elle, puisqu'elles financent des travaux améliorant l'autonomie dans le logement.

4.2. Communication sur l'accessibilité

La CCPO édite un magazine communautaire quatre fois par an « Pays de l'Ozon Mag' ». Il est distribué à tous les habitants vivant et travaillant sur le territoire. Dans le magazine communautaire n°7 de cet hiver, la CCPO a consacré une page à l'accessibilité en présentant le rôle de la commission intercommunale à l'accessibilité et en rappelant les règles d'accessibilité sur les ERP. Un encart sur la courtoisie clôture cette page lequel souligne l'importance de ne pas laisser de poubelles ou obstacles sur le trottoir obligeant les passant à descendre sur une voie de circulation, de ne pas se garer sur les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite et de respecter le passage aux caisses prioritaires.

CONCLUSION

L'année 2016 a concentré l'attention sur le début de la mise en œuvre des différents Ad'AP et sur le recensement de l'offre de logement social accessible sur le territoire. La sensibilisation aux handicaps dans la sphère sociale et les relations humaines se poursuit à travers la manifestation élaborée au long de l'année 2016 et qui se tiendra en mars 2017.



#

CHAPONNAY COMMUNAY MARENNES SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON SÉRÉZIN-DU-RHÔNE SIMANDRES TERNAY

2016

Délibération n°2017-009-8.2.1
Conseil communautaire de la Communauté de
Communes du Pays de l'Ozon
16 janvier 2017

